



Bulletin Officiel

N° 4296 Lundi 18 février 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR
LES ACTIONS DE LA SOCIETE LAND'OR 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNULLATION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI 3

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

AVIS DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION DU PDG DE LA SOCIETE TUNISIE
TITRISATION 4

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE
DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE D'ATTIJARI GESTION 4

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

UBCI 5

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCE « AMINA » -AGO- 6

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
MAGASIN GENERAL 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM- 9-10

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES
ACTIONS DE LA SOCIETE «AETECH»

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2012

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET DU PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE LAND'OR

1. A partir du vendredi 15 février 2013, les 3 244 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société LAND'OR ainsi que les 1 456 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 700 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de **7,500** dinars.

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société LAND'OR sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	214	321 441		3 902	6 076	9 978
AMEN INVEST	1 713	750 726		31 533	3 192	34 725
ATTIJARI INTERM	1 189	215 946		21 801	25 199	47 000
AXIS BOURSE	652	63 986		12 091		12 091
BEST INVEST	189	13 050		3 484		3 484
BIAT CAPITAL	525	178 201		9 732	7 644	17 376
BNA CAPITAUX	2 163	428 189		39 720	9 958	49 678
CCF	390	64 383		7 219	4 901	12 120
CGF	1 598	521 996		29 450	18 524	47 974
CGI	690	89 297		12 681		12 681
FINA Corp.	335	69 549		6 213		6 213
MAC SA	3 075	2 559 160	50 000	56 076		106 076
MAXULA BOURSE	1 352	217 991		24 929	22 371	47 300
MENA CAP	89	107 334		1 659		1 659
SBT	19	6 750		361		361
SCIF	1 085	67 724		19 940	261	20 201
SIFIB BH	435	77 560		8 015	9 801	17 816
SOFIGES	691	78 140		12 749		12 749
TSI	1 188	957 191		22 104	4 650	26 754
TUNISIE VALEURS	3 084	638 459		57 532	19 602	77 134
UBCI FINANCE	72	82 105		1 288	13 821	15 109
UFI	172	18 080		3 180		3 180
UIB FINANCE	18	4 915		341		341
Total de l'OPF	20 938	7 532 173	50 000	386 000	146 000	582 000

Par ailleurs, MAC SA informe que les **874 000** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 24 investisseurs institutionnels.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-

Siège social : 139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-

ANNULATION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- ayant jugé inopportun de poursuivre l'émission en cours de son Emprunt Obligataire Subordonné UBCI 2012 (Visa du CMF N° 12-802 du 27 décembre 2012) a, par conséquent, décidé d'annuler ladite émission.

L'opportunité d'une nouvelle opération sera examinée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que la quatrième annuité (remboursement en capital et règlement des intérêts au taux de 6,50%) venant à échéance **le lundi 18 février 2013**, sera mise en paiement à partir de cette date, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

- Principal par obligation : **6,250 DT**
- Intérêt brut par obligation : **5,281 DT**
- Total brut par obligation : **11,531 DT**

AVIS DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE TUNISIE TITRISATION

TUNISIE TITRISATION

Société de gestion de Fonds Communs de Créances
Agrément du CMF n° 17-2005 du 3 octobre 2005
Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui
1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 14 février 2013, d'octroyer son agrément à la société de gestion de Fonds Communs de Créances TUNISIE TITRISATION pour la désignation de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI en tant que Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Sahbi BEN AISSA.

2013 - AS - 5

AVIS DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers
Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007
Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 14 février 2013, d'octroyer son agrément à la société de gestion ATTIJARI GESTION pour la désignation de Monsieur Samir KOCHED en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne.

2013 - AS - 6

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

Siège Social : 139, avenue de la liberté – 1002 Tunis Belvédère

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie Finance « UBCI Finance » informe les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie et le public que l'augmentation du capital social en numéraire de la banque, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/06/2012, réservée aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, et dont la période de souscription a été ouverte du 10/12/2012 au 24/12/2012 inclus, conformément à la note d'opération relative à l'opération visée par le CMF sous le n° 12-0797 du 23/11/2012, a été réalisée par l'émission de 946 987 actions nouvelles de nominal 5 dinars.

Le capital social est ainsi porté à 80 493 965 dinars divisé en 16 098 793 actions de nominal 5 dinars.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

« AMINA »

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Le Commissaire aux Comptes de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » convoque les actionnaires de la dite société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le 5 Mars 2013 à 14H30** au siège social de la société sis au 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constats
2. Actions et Conséquences
3. Questions Diverses

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale ordinaire sont tenus à votre disposition au siège social durant le délai légal.

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 26 février 2013 à 16 H, au siège social sis au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des articles 2, 9, 17, 30 et 39 des statuts de la société.
- Modification de la valeur nominale de l'action.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 FEVRIER 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,167%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,167%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,176%	1 000,408
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,179%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,195%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,206%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,218%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,230%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,260%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,268%	1 011,108
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,272%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,287%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,314%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,391%	1 033,949
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,478%	1 049,197
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,696%	1 042,477
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,944%	1 001,073
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,097%	1 004,027
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,314%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,377%		995,393
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,599%	1 043,169
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,081%		972,410
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,101%	970,099
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,251%	1 043,849
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		952,995

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,012	144,046		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,664	12,668		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,301	1,302		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,248	35,258		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,880	47,891		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	165,932	166,002		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	578,623	578,893		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	129,344	129,290		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,245	124,181		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,992	116,988		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,742	113,691		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,443	87,345		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	139,900	139,697		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	104,893	104,825		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,189	107,179		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 321,671	1 326,455		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 307,363	2 316,311		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,404	107,052		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	103,360	103,738		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,624	122,175		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 193,157	1 199,752		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,989	130,555		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,535	15,744		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 987,263	6 002,730		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 003,179	5 004,266		
26 FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	En dissolution	En dissolution		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,233	2,259		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,911	1,926		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,234	1,208		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,741	107,769
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,590	104,615
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,715	105,743
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,015	103,026
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,658	103,690
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,098	107,125
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,206	104,238
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,046	104,076
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,513	104,544
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,822	105,849
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,051	102,079
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,451	104,484
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,193	104,222
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,846	106,875
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,906	105,934
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,322	103,344
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,774	102,801
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,693	104,722
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,907	102,938
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,821	103,848
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,671	104,696
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,852	102,884
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,247	104,275
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,920	104,945
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,381	102,409

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,502	10,504
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,737	103,765
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,897	103,924
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,513	101,586
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	70,811	70,724
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	152,662	152,852
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1513,886	1515,634
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,018	112,193
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	111,401	111,609
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	89,161	89,050
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,835	16,856
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	272,168	272,871
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,540	39,473
68	S'STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 507,569	2 504,751
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,413	79,421
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,331	58,420
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	100,557	100,607
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,292	112,488
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,092	102,422
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,593	11,595
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,516	12,512
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,445	15,424
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,349	15,321
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,328	12,322
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,906	10,897
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,612	10,609
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,730	10,732
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	124,615	124,693
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,263	126,426
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,731	10,773
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	112,126	112,326
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,510	20,498
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	85,832	85,716
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,253	88,221
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,469	97,514
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,486	96,442
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,340	98,218
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,706	97,670
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,064	98,732
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	113,451	111,527
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,802	136,209
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,987	11,085
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	118,249	119,612
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,232	117,705
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,084	104,482
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	101,118	101,319
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	184,131	185,426
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	163,063	163,563
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,419	143,802
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 034,440	10 098,780
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,502	20,760
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	142,465	143,457
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 554,835	1 580,396
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	115,754	117,158
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,176	90,501
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,487	116,336
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 538,246	9 620,947
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	-	10,000

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AeTECH»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «AeTECH».

Dans le cadre du prospectus, la société «AeTECH» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Zoubeir CHAIB détenant actuellement 66,01% du capital de la société « AeTECH », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AeTECH» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14/12/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AeTECH» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AeTECH» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/01/2013, d'augmenter le capital social pour le porter de 1 640 000 dinars à 2 223 334 dinars et ce par la création de 583 334 actions nouvelles, destinées au public, d'une valeur nominale un (1) dinar chacune, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription, majoré d'une prime d'émission de cinq (5) dinars pour chaque action souscrite, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et a décidé de réaliser une augmentation de capital pour un montant maximal de quatre Millions de dinars tunisiens (4 000 000 DT) prime d'émission comprise en une ou plusieurs fois, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de nouvelles actions de la société destinées au public.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée au public. En conséquence de cette décision les anciens actionnaires ont renoncé à leur Droit Préférentiel de Souscription (DPS) au profit des souscripteurs potentiels. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces DPS pour la totalité de l'augmentation de capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 583 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 26,2369% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 12/10/2001

Capital social : 1 640 000 dinars, divisé en 1 640 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

Objet social : La Société a pour objet :

- ✓ Le commerce en gros des équipements informatiques et accessoires.
- ✓ La fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'internet, de l'informatique et de la bureautique. La formation sur les produits, logiciels et métiers dans le domaine des logiciels et métiers dans le domaine des technologies de communication de télécommunication de l'Internet, de l'informatique et de la bureautique.
- ✓ La promotion et le développement de toutes les activités et les services auxiliaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ayant pour objet son développement et son extension.

- ✓ La participation par tous les moyens à toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association en participation quelconque.
- ✓ Toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.
Et généralement toutes opérations quelles que soient leurs natures se rattachant directement et indirectement à l'un des objets ci-dessus énumérés.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20/02/2013** au **12/03/2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Prix de l'offre et modalités de paiement:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «AeTECH» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions de la société « AeTECH », dans le cadre de l'offre à prix ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre à prix ferme

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « AeTECH » exprimées dans le cadre de la présente Offre (sauf pour la souscription à la catégorie C qui sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP).

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **07038005034000068720** ouvert auprès de l'AMEN BANK, Agence les Berges du Lac II, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 583 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 26,2369% du capital social après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/01/2013.

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories:

Catégorie A :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 111 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Catégorie B :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 11 116 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Catégorie C :

4,0001% des actions offertes, soit 23 334 actions seront réservées au personnel de la société « AeTECH ». La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 11 116 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 111 116 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre à prix ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Mode de répartition des titres :

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

➤ **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

➤ **Pour la catégorie B et C** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C.

8- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

9-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'offre à prix ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

10-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

11-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 19/10/2012 aux actions anciennes de la société « AeTECH » le code ISIN TN0007500010.

La société « AeTECH » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en bourse.

12- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 1 an à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS «MCP», intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence Monsieur Zoubeir CHAIEB portant sur 7,14% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 100 000 dinars et 25 000 titres.

14- Listing Sponsor :

BNA CAPITAUX, a été désignée par la société « AeTECH » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation d'AeTECH sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « AeTECH » doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « AeTECH » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS« MCP », intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 13-808 du 05/02/2013, est mis à la disposition du public auprès de la société «AeTECH », de la MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 25 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN

AU 31.12.2012

	Note	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011
ACTIF			
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	112 571 740	115 541 381
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 826 345	1 137 334
b-Obligations et valeurs assimilées		108 745 395	114 404 047
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		28 182 118	31 672 682
a-Placements monétaires	3-3	14 843 723	20 570 700
b-Disponibilités	3-5	13 338 395	11 101 982
AC3-Créances d'exploitation		-	-
AC4-Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		140 753 858	147 214 063
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	154 418	172 403
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	288 532	293 167
TOTAL PASSIF		442 950	465 570
ACTIF NET			
CP1-Capital	3-6	134 976 979	140 424 035
CP2-Sommes distribuables		5 333 929	6 324 458
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	12	514
b-Sommes distribuables de la période	3-7	5 333 917	6 323 944
ACTIF NET		140 310 908	146 748 493
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 753 858	147 214 063

**ETAT DE RESULTAT
AU 31.12.2012**

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2012 Au 31.12.2012	Du 01.01.2012 Au 31.12.2012	Du 01.10.2011 Au 31.12.2011	Du 01.01.2011 Au 31.12.2011
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	1 256 258	5 091 221	1 264 959	7 036 805
a-Dividendes		-	176 114	-	1 904 622
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 256 258	4 915 107	1 264 959	5 132 183
c-Revenus des autres valeurs					
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	408 365	1 382 800	359 061	1 536 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 664 623	6 474 021	1 624 020	8 572 984
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	155 433	614 736	173 408	729 359
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 509 190	5 859 285	1 450 612	7 843 626
PR 3-Autres produits		-	-	-	-
CH 2-Autres charges	3-11	47 103	183 823	54 280	235 046
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 462 087	5 675 462	1 396 332	7 608 580
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-268 229	-341 545	-402 450	-1 284 636
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 193 858	5 333 917	993 882	6 323 944
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		268 229	341 545	402 450	1 284 636
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-7 101	-90 789	40 056	-260 279
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		27 577	-6 120	33 614	-810 266
Frais de négociation		-	-11	-9	-102
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 482 563	5 578 542	1 469 992	6 537 933

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31.12.2012

	Du 01.10.2012 Au 31.12.2012	Du 01.01.2012 Au 31.12.2012	Du 01.10.2011 Au 31.12.2011	Du 01.01.2011 Au 31.12.2011
AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
a-Résultat d'exploitation	1 462 087	5 675 462	1 396 332	7 608 580
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7 101	-90 789	40 056	-260 279
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 577	-6 120	33 614	-810 266
d-Frais de négociation de titres	-	-11	-9	-102
AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-6 268 360	-	-6 587 502
AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
a-Souscriptions	26 220 653	116 307 948	56 111 701	220 199 702
_Capital	25 738 700	113 963 000	54 764 100	214 711 300
_Régularisation des sommes non distribuables	-362 055	-1 575 938	-742 451	-2 527 726
_Régularisation des sommes distribuables	844 008	3 920 885	2 090 052	8 016 128
b-Rachats	-32 217 305	-122 055 715	-63 015 323	-254 268 596
_Capital	-31 547 800	-119 384 200	-61 342 800	-247 929 800
_Régularisation des sommes non distribuables	442 732	1 647 003	820 003	2 902 524
_Régularisation des sommes distribuables	-1 112 237	-4 318 518	-2 492 526	-9 241 320
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 514 089	-6 437 585	-5 433 629	-34 118 463
AN 4-ACTIF NET				
a-en début de période	144 824 996	146 748 493	152 182 122	180 866 956
b-en fin de période	140 310 908	140 310 907	146 748 493	146 748 493
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)				
a-en début de période	1 426 988	1 423 109	1 488 896	1 755 294
b-en fin de période	1 368 897	1 368 897	1 423 109	1 423 109
VALEUR LIQUIDATIVE	102,499	102,499	103,118	103,118
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	4,444	0,000	3,719
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,99%	3,71%	0,89%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31.12.2012
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 112 571 740 dinars contre 115 541 381 dinars au 31.12.2011 et se détaille suit:

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
Coût d'acquisition	110 668 205	113 054 720
- Obligations et valeurs assimilées	106 861 048	111 907 579
- Actions SICAV Obligataires	3 807 157	1 147 141
Plus ou moins values potentielles	- 904 271	-813 482
-Obligations et valeurs assimilées	-923 458	-803 675
- Actions SICAV	19 187	-9 807
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées.	2 807 806	3 300 143
Total	112 571 740	115 541 381

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 5 091 221 DINARS pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012 contre un montant de 7 036 805 DINARS pour la même période en 2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01.10.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.10.2011 au 31.12.2011	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Revenus des Obligations	1 256 258	4 915 107	1 264 959	5 132 183
- Revenus des Actions OPCVM	-	176 114	-	1 904 622
Total	1 256 258	5 091 221	1 264 959	7 036 805

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 14 843 723 dinars contre 20 570 700 dinars au 31.12.2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Certificats de dépôts	9 611 798	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	280 862	296 266
- Billet de trésorerie	4 947 181	10193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	3 882	81 090
Total	14 843 723	20 570 700

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012 à 1 382 800 dinars contre 1 536 179 dinars pour la même période en 2011.

Libellé	Du 01.10.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.10.2011 au 31.12.2011	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Intérêts. compte courant	8 021	23 629	7 308	31 062
- Intérêts. Placements à terme	98 714	361 842	74 715	389 809
- Intérêts. CD	100 199	395 328	115 467	573 500
- Intérêts. Billets de trésorerie	201 431	601 033	161 571	541 808
- Ecart.Mise en pension livrée	-	968	-	-
Total	408 365	1 382 800	359 061	1 536 179

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 13 338 395 dinars contre 11 101 982 dinars au 31.12.2011 et se détaille comme suit:

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Avoirs en banque	3 937 516	7 506 623
- Sommes à l'encaissement	12 411 093	1 111 020
- Sommes à régler	-13 204 432	-7 700 887
- Ecart sur intérêts courus.Cpte courant	3 538	3 829
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000
- intérêts courus. Dépôt à termes	190 680	181 396
Total	13 338 395	11 101 982

3-6 Note sur le capital**Capital au 30.09.2012**

- Montant	140 684 925
- Nombre de titres	1 426 988
- Nombre d'actionnaires	813

Souscriptions réalisées

- Montant	25 376 646
- Nombre de titres	257 387
- Nombre d'actionnaires nouveaux	103

Rachats effectués

- Montant	-31 105 068
- Nombre de titres	315 478
- Nombre d'actionnaires sortants	72

Autres effets s.capital

- Variation des plus et moins values potentielles	- 7101
- Plus values réalisées sur cession de titres	27 577
- Frais de négociation	-

Capital au 31.12.2012

- Montant	134 976 979
- Nombre de titres	1 368 897
- Nombre d'actionnaires	844

3-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
Sommes distribuables de l'exercice	5 333 917	6 323 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12	514
Total	5 333 929	6 324 458

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 154 418 dinars contre un solde de 172 403 dinars au 31.12.2011, détaillé comme suit :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Gestionnaire	86 648	96 920
- Dépositaire	67 770	75 483
Total	154 418	172 403

3-9 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 288 532 dinars au 31.12.2012 contre un solde de 293 167 dinars au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	14 553	34 952
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 735	35 735
- Dividende à payer exercice 2009	8 153	18 386
- Dividende à payer exercice 2010	699	699
- Dividende à payer exercice 2011	13 794	-
- CMF à payer	12 558	13 418
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	55 583	44 231
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	2 586	916
- Etat taxes à payer	1 423	1 382
Total	288 532	293 167

3-10 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève à 614 736 dinars pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012 contre 729 539 dinars pour la même période en 2011 et se détaille ainsi :

Libellé	Du	Du	Du	Du
	01.10.2012 au	01.01.2012 au	01.10.2011 au	01.01.2011 au
- Rémunération du gestionnaire	88 819	351 278	99 090	416 777
- Rémunération du dépositaire	66 614	263 458	74 318	312 582
Total	155 433	614 736	173 408	729 359

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 183 823 dinars pour la période allant du 01.01.2012 au 31.12.2012, contre 235 046 dinars pour la même période en 2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.10.2012	Du 01.01.2012	Du 01.10.2011	Du 01.01.2011
	au 31.12.2012	au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2011
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	-	-	2 124	20 822
- Redevance CMF	37 635	148 847	41 987	176 600
- Frais de publicité et publications	2 762	11 000	2 757	11 000
- Autres charges. Services bancaires	116	702	224	793
- Frais sur mise en pension de Titres	-	2 911	-	-
- Jetons de présence	1 008	4000	1 024	4 000
- TCL	5 582	16 363	6 164	21 831
Total	47 103	183 823	54 280	235 046

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » et ce à partir du 01.01.2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **Cette Rémunération passera de 0.236% TTC l'an à 0.354% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2013.**

Les commissions d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2012 s'élèvent à 351 278 dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les commissions d'Attijari Bank au titre de l'année 2012 s'élèvent à 263 458 dinars TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

«Attijari Obligataire Sicav» a signé avec «Attijari Bank» une convention de pension livrée. Cette convention a été conclue après accord du Conseil du Marché Financier. Le montant des charges sur pension livrée au titre de l'année 2012 s'élèvent à 2 911 dinars.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012

Actif Net : 140 310 907,400

VL : 102,499

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'actif	% K émis
OBLIGATIONS		54 254 683,571	55 282 987,616	39,28%	
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	250 000,000	258 736,284	0,184%	1,250%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	500 000,000	517 472,568	0,368%	2,500%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 599 800,000	1 617 381,145	1,149%	3,333%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 599 883,571	2 634 060,729	1,871%	3,750%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	3 150 000,000	3 190 851,617	2,267%	7,000%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 187 500,000	2 237 788,096	1,590%	5,000%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	880 000,000	905 671,890	0,643%	7,333%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	400 000,000	400 179,726	0,284%	3,333%
ATL 2010/ AFC	15 000	900 000,000	913 586,302	0,649%	5,000%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	300 000,000	304 528,767	0,216%	0,667%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000,000	2 000 822,006	1,422%	2,667%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000,000	1 500 616,504	1,066%	2,000%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000,000	2 070 612,722	1,471%	10,000%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	1 800 000,000	1 821 517,150	1,294%	10,000%
ATTIJARI LEASING 2011	25 000	2 500 000,000	2 610 491,803	1,855%	8,333%
ATTIJARI LEASING 2012-2	17 700	1 770 000,000	1 771 855,929	1,259%	5,900%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	4 615 000,000	4 615 454,369	3,279%	5,000%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	400 000,000	401 179,178	0,285%	1,429%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	800 000,000	808 828,493	0,575%	1,000%
BTKD2009 / BTKD	5 000	400 000,000	412 147,934	0,293%	1,000%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	100 000,000	101 410,411	0,072%	3,333%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	400 000,000	407 956,165	0,290%	5,000%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 200 000,000	1 239 691,174	0,881%	10,000%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	800 000,000	825 303,922	0,586%	3,333%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	1 600 000,000	1 655 896,445	1,176%	10,000%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	525 000,000	527 618,590	0,375%	6,000%
MEUBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	800 000,000	811 930,302	0,577%	10,000%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000,000	205 917,808	0,146%	2,000%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000,000	102 958,904	0,073%	1,000%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	120 000,000	123 282,411	0,088%	7,500%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	90 000,000	93 410,630	0,066%	3,000%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	90 000,000	93 410,630	0,066%	3,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	420 000,000	426 539,573	0,303%	5,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	420 000,000	426 539,573	0,303%	5,000%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	650 000,000	679 367,213	0,483%	1,600%
STB 2010/1 CATEGORIE / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	100 000	8 000 000,000	8 224 884,427	5,843%	10,000%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	600 000,000	618 736,438	0,440%	6,667%
TUNISIE LEASING 2010-2/ TUNISIE LEASING	20 000	1 200 000,000	1 205 825,490	0,857%	6,667%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE / TUNISIE LEASING	20 000	1 600 000,000	1 652 608,420	1,174%	10,000%
TUNISIE LEASING 2012 -1 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 029 250,411	0,731%	5,000%
TUNISIE LEASING 2012 -2 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,710%	5,000%
UIB 2009-1 / UIB	20 000	1 400 000,000	1 427 064,110	1,014%	2,000%
UIB 2011-1 CATEGORIE A / UIB	7 500	675 000,000	684 508,261	0,486%	1,500%
UIB 2011-1 CATEGORIE B / UIB	7 500	712 500,000	725 093,096	0,515%	1,500%
BTA		52 606 364,260	53 462 407,759	37,98%	
BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030,000	7 481 136,070	5,315%	
	4 000	4 320 000,000	4 362 178,466	3,099%	
	2 860	3 033 030,000	3 118 957,604	2,216%	
BTA5.5%OCTOBRE2018	4 000	3 870 000,000	3 917 041,513	2,783%	
	4 000	3 870 000,000	3 917 041,513	2,783%	
BTA6.75%JUILLET2017	420	430 150,000	439 092,693	0,312%	
	250	256 750,000	261 799,920	0,186%	
	120	122 400,000	125 147,840	0,089%	

	50	51 000,000	52 144,933	0,037%	
BTA 5.25%MARS2016	2 500	2 417 000,000	2 530 497,900	1,798%	
	500	484 500,000	506 099,580	0,360%	
	500	484 250,000	506 099,580	0,360%	
	500	484 000,000	506 099,580	0,360%	
	500	482 500,000	506 099,580	0,360%	
	500	481 750,000	506 099,580	0,360%	
BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945,000	8 430 895,621	5,990%	
	5 000	5 007 500,000	5 269 309,763	3,744%	
	3 000	3 092 445,000	3 161 585,858	2,246%	
BTA 7.5% AVRIL 2014	20 860	21 887 693,760	21 930 914,696	15,581%	
	3 000	3 099 000,000	3 153 957,858	2,241%	
	2 500	2 586 250,000	2 628 298,216	1,867%	
	3 000	3 105 000,000	3 153 957,858	2,241%	
	3 500	3 624 250,000	3 679 617,502	2,614%	
	2 500	2 590 000,000	2 628 298,216	1,867%	
	2 000	2 068 000,000	2 102 638,573	1,494%	
	3 960	4 393 227,960	4 163 224,373	2,958%	
	350	370 715,800	367 961,750	0,261%	
	50	51 250,000	52 960,350	0,038%	
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 545,500	8 732 829,266	6,204%	
	500	491 370,000	504 787,819	0,359%	
	200	196 553,200	201 915,128	0,143%	
	1 300	1 284 264,800	1 312 448,329	0,932%	
	500	491 624,500	504 787,819	0,359%	
	700	688 277,100	706 702,947	0,502%	
	750	737 481,750	757 181,728	0,538%	
	350	344 161,300	353 351,472	0,251%	
	4 350	4 314 812,850	4 391 654,024	3,120%	
OPCVM		3 807 157,589	3 826 344,740	2,718%	
SICAV OBLIGATAIRE					
TUNISO EMIRATIE SICAV	11 435	1 190 934,811	1 179 680,340	0,838%	
SANADAT SICAV	5 700	609 944,971	611 325,000	0,434%	
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 035 339,400	1,446%	
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		9 611 798,287	9 892 659,826	7,028%	
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
12/04/2012	5,10%	1 ANNEE	9 611 798,287	9 892 659,826	7,028%
Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing		4 947 181,366	4 951 063,158	3,518%	
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
25/12/2012	6,20%	90 J	3 951 157,065	3 954 902,422	2,810%
30/12/2012	6,20%	30J	996 024,301	996 160,736	0,708%
Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank		10 000 000,000	10 190 680,986	7,240%	
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
02/07/2010	TMM+0.85	5 ans	10 000 000,000	10 190 680,986	7,240%
AVOIRS EN BANQUE			3 147 713,685	2,236%	
Avoirs en Banque			3 937 515,665	2,797%	
Sommes à l'Encaissement			12 411 092,723	8,818%	
Sommes à Régler			-13 204 432,390	-9,381%	
Intérêts Courus sur Compte Courant			3 537,687	0,003%	
Créances d'Exploitation			0,000	0,000%	
Ecarts sur Mise en pension			0,000	0,000%	
TOTAL ACTIF			140 753 857,770	100,000%	
PASSIFS			-442 950,370	-0,315%	
Opérateurs créditeurs			-154 418,676	-0,110%	
Autres créditeurs divers			-288 531,694	-0,205%	
ACTIF NET			140 310 907,400	99,690%	

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012 faisant ressortir un total de 15 731 329 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 924 348 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 15 660 169 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 26 janvier 2013

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 432 959	11 666 095
Obligations et valeurs assimilées		378 252	589 512
Titres OPCVM		284 657	346 611
	3.1	12 095 868	12 602 218
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	499 801	1 895 094
Disponibilités	3.3	3 135 660	1 587 554
		3 635 461	3 482 648
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		15 731 329	16 084 866

<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	63 404	58 972
Autres créditeurs divers	3.5	7 756	8 322
TOTAL PASSIF		71 160	67 294

<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	15 555 105	15 978 886
Sommes distribuables		105 064	38 686
Sommes distribuables des exercices antérieurs			<88 633>
Sommes distribuables de l'exercice		105 064	127 319
ACTIF NET		15 660 169	16 017 572

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 731 329	16 084 866
----------------------------------	--	-------------------	-------------------

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/10/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		6 061	336 163	7 458	270 489
Dividendes			310 927	1 022	250 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	6 061	25 236	6 436	20 467
Revenus des autres valeurs					
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	22 021	95 050	16 719	116 599
<i>Total des revenus des placements</i>		28 082	431 213	24 177	387 088
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	5 655	<259 703>	<58 972>	<217 169>
-					
<i>Revenu net des placements</i>		33 737	171 510	<34 795>	169 919
Autres produits					
Autres charges	4.4	<11 780>	<44 158>	<9 269>	<42 274>
<i>Résultat d'exploitation</i>		21 957	127 352	<44 064>	127 645
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<13 551>	<22 288>	<3 060>	<326>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		8 406	105 064	<47 124>	127 319
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 551	22 288	3 060	326
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 081 316>	<97 535>	506 941	11 183
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		141 229	799 500	339 018	153 861
Frais de négociation		<6 218>	<28 432>	<8 405>	<29 919>
<i>Résultat net de la période</i>		<924 348>	800 885	793 490	262 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/10/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<924 348>	800 885	793 490	262 770
Résultat d'exploitation		21 957	127 352	<44 064>	127 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 081 316>	<97 535>	506 941	11 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		141 229	799 500	339 018	153 861
Frais de négociation		<6 218>	<28 432>	<8 405>	<29 919>
<u>Distributions de dividendes</u>			<42 341>		
<u>Transactions sur le capital</u>		<2 067 130>	<1 115 947>	<362 675>	<7 982 576>
Souscriptions		1 413 286	3 629 668	157 084	3 244 014
Capital		1 347 078	3 372 404	150 582	3 488 479
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		56 488	253 322	5 867	<229 456>
Régularisation des sommes distribuables		9 720	3 942	635	<15 009>
Rachats		<3 480 416>	<4 745 615>	<519 759>	<11 226 590>
Capital		<3 278 203>	<4 434 523>	<508 784>	<11 882 274>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<188 130>	<303 870>	<13 968>	507 834
Régularisation des sommes distribuables		<23 271>	<22 576>	<1 645>	62 738
Droit de sortie		9 188	15 354	4 638	85 112
<u>Variation de l'actif net</u>		<2 991 478>	<357 403>	430 815	<7 719 806>
<u>Actif net</u>					
En début de période		18 651 647	16 017 572	15 586 757	23 737 378
En fin de période		15 660 169	15 660 169	16 017 572	16 017 572
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de période		7 154	6 785	6 942	10 464
En fin de période		6 334	6 334	6 785	6 785
<u>Valeur liquidative</u>		2 472,398	2 472,398	2 360,733	2 360,733
<u>Taux de rendement</u>		<5,17>%	4,97%	5,14%	4,07%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	12 300	77 959	98 228	0,62%
AIR LIQUIDE	489	176 068	176 040	1,12%
AMEN BANK	10 266	343 139	356 897	2,27%
AMS	3 400	34 000	37 431	0,24%
ARTES	16 938	165 116	143 533	0,91%
ASSAD	54 085	500 143	463 454	2,95%
ASTREE	1 225	29 188	85 064	0,54%
ATL	34 165	147 124	110 592	0,70%
ATTIJARI BANK	16 420	276 525	243 082	1,55%
ATTIJARI LEASING	13 000	446 240	492 648	3,13%
BIAT	986	55 670	62 498	0,40%
BNA	9 000	107 472	77 922	0,50%
BT	40 000	436 045	479 560	3,05%
CARTHAGE CEMENT	109 500	350 345	390 915	2,48%
CIL	16 569	282 794	257 002	1,63%
ELECTROSTAR	7 181	76 066	139 469	0,89%
ENNAKL AUTOMOBILES	7 795	76 355	90 032	0,57%
ESSOUKNA	91 690	618 169	963 203	6,12%
G.I.F	70 467	441 991	370 797	2,36%
HEXABYTE	3 192	25 172	21 683	0,14%
I.C.F.	1 430	53 261	67 745	0,43%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 339	37 262	52 355	0,33%
LES CIMENTS DE BIZERTE	14 875	142 492	101 210	0,64%
MAGASIN GENERAL	1 700	225 934	293 172	1,86%
POULINA G H	21 952	164 391	145 037	0,92%
S.N.M.V.T	9 948	294 224	275 371	1,75%
SERVICOM	13 100	118 568	183 754	1,17%
SFBT	34 500	483 508	438 185	2,79%
SIMPAR	22 325	810 956	1 508 456	9,59%
SITS	64 500	225 312	199 692	1,27%
SITS NS 2012	12 000	41 919	36 600	0,23%
SOMOCER	133	282	336	0,00%
SOTETEL	9 860	82 982	62 217	0,40%
SOTRAPIL	27 650	389 331	434 105	2,76%
SOTUVER	63 346	436 297	534 070	3,39%
STAR	434	59 815	61 615	0,39%
TELNET HOLDING	41 316	321 009	278 594	1,77%
TL DS 2012	14 048	667	421	0,00%
TPR	35 848	182 076	179 993	1,14%

TUNINVEST-SICAR	21 853	176 779	182 473	1,16%
TUNIS RE	75 800	818 102	645 210	4,10%
TUNISIE LEASING	14 048	385 948	317 484	2,02%
UBCI	6 200	227 931	223 261	1,42%
UIB	8 388	148 281	151 553	0,96%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 492 908	11 432 959	72,66%

B- Titres OPCVM

Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif
MAXULA INVEST.SICAV	100	10 347	10 429	0,07%
FCP SAFA	300	30 553	33 795	0,21%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	240 433	1,53%
Total Titres OPCVM		227 834	284 657	1,81%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	155 316	156 187	0,99%
STB 2008/2	2 000	166 481	173 556	1,10%
TL 2011/1 F	200	15 800	16 241	0,10%
TL 2011/2 F	400	32 000	32 268	0,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		369 597	378 252	2,40%
TOTAL		11 090 339	12 095 868	76,87%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Billets de trésorerie				
ATTIJARI LEASING au 04/01/2013	500 000	498 010	499 801	3,18%
Total billets de trésorerie	500 000	498 010	499 801	3,18%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 555 613	1 256 906
Ventes de titres à encaisser	342 058	353 553
Amen Bank Pasteur	270 936	3 067
Intérêt courus sur dépôt à vue	42 532	8 623
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 8 506 >	< 1 725 >
Achats de titres à régler	< 66 973 >	< 9 337 >
Liquidation émissions/rachats		< 23 533 >
Total	3 135 660	1 587 554

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	60 788	56 560
Rémunération du dépositaire à payer	<u>2 616</u>	<u>2 412</u>
Total	<u>63 404</u>	<u>58 972</u>

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 319	2 340
TCL à payer	2 596	1 980
Redevance CMF	1 413	1 366
Retenue à la source à payer	<u>428</u>	<u>2 636</u>
Total	<u>7 756</u>	<u>8 322</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 372 404
Nombre de titres	1 432
Nombre d'actionnaires entrants	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	4 434 523
Nombre de titres	1 883
Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 28 432 >
Différences d'estimation (+/-)	< 97 535 >
Plus ou moins-value réalisée	799 500
Droit de sortie	15 353
Régularisations	<50 556 >
Résultat antérieur incorporé au capital	8 (i)
Capital au 31 décembre 2012	
Montant	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 6 061 DT correspond aux intérêts sur les obligations pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2011</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billet	11 372	58 235	9 218	49 344
Intérêts sur dépôt à vue	10 649	34 029	6 897	38 279
Intérêts sur certificat	-	2 472	378	25 792
Autres revenus	-	314	226	2 422
Intérêts sur BTC	-	-	-	762
Total	22 021	95 050	16 719	116 599

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2011</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	60 788	248 998	56 560	207 978
Rémunération du dépositaire à payer	2 617	10 705	2 412	9 191
Commission de performance	< 69 060 >	-	-	-
Total	<5 655 >	259 703	58 972	217 169

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2011</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	4 435	18 145	4 090	15 585
TCL	3 995	14 196	4 227	17 312
Honoraires du commissaire aux comptes	3 261	11 379	870	9 060
Autres frais	89	438	82	317
Total	11 780	44 158	9 269	42 274

Placement Obligataire SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 437.903.732 DT et un résultat de la période de 4.612.385 DT.

I. – Rapport sur les états financiers trimestriels :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 décembre 2012 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 31 décembre 2012. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 542.091 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 31 décembre 2012 une quote-part de 15,42% de l'actif corrigé sur cette base contre 15,31% de l'actif du bilan publié.

Conclusion avec réserve :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 31 décembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 décembre 2012 **15,31% de l'actif** de la société POS, soit 4,69% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 31 décembre 2012, à **56.104.175 DT**, représentant ainsi une quote-part de **12,81% de l'actif** de la société POS, soit 2,81% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 29 Janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>Au 31 décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>368 918 031</u>	<u>362 974 239</u>
<input type="checkbox"/> Obligations		187 926 620	183 117 885
<input type="checkbox"/> BTA		126 454 787	126 587 444
<input type="checkbox"/> BTZc		30 793 025	29 135 285
<input type="checkbox"/> FCC		1 171 287	2 024 342
<input type="checkbox"/> OPCVM		22 572 311	22 109 285
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>68 924 437</u>	<u>155 624 097</u>
<input type="checkbox"/> Placements monétaires		68 308 110	74 926 262
<input type="checkbox"/> Placements à terme		-	80 696 913
<input type="checkbox"/> Disponibilités		616 327	922
Créances d'exploitation	6	<u>61 263</u>	<u>238 224</u>
<input type="checkbox"/> Intérêts à recevoir		61 263	238 224
<input type="checkbox"/> Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>437 903 732</u>	<u>518 836 561</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	557 212	622 608
Autres créditeurs divers	8	1 976 764	3 025 199
Total passif		<u>2 533 976</u>	<u>3 647 807</u>
ACTIF NET			
Capital	9	<u>419 356 735</u>	<u>495 921 912</u>
Sommes distribuables		<u>16 013 021</u>	<u>19 266 842</u>
<input type="checkbox"/> de la période	10	16 010 269	19 265 179
<input type="checkbox"/> de l'exercice clos		-	-
<input type="checkbox"/> Report à nouveau		2 752	1 663
Total actif net		<u>435 369 756</u>	<u>515 188 754</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>437 903 732</u>	<u>518 836 561</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012	Période du 01/10 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>4 215 666</u>	<u>17 175 850</u>	<u>3 679 624</u>	<u>15 090 004</u>
□ Revenus des obligations		2 090 748	7 889 587	1 734 741	7 263 168
□ Revenus des BTA et BTZc		2 111 757	8 355 325	1 927 384	7 007 772
□ Revenus des OPCVM & FCC		13 160	930 938	17 499	819 064
Revenus des placements monétaires	12	<u>904 592</u>	<u>3 373 758</u>	<u>976 874</u>	<u>2 246 362</u>
Revenus des placements à terme	13	<u>0</u>	<u>800 848</u>	<u>559 683</u>	<u>3 433 009</u>
Total des revenus de placement		5 120 258	21 350 456	5 216 181	20 769 375
Charges de gestion des placements	14	(557 212)	(2 351 568)	(622 608)	(2 259 503)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 563 045	18 998 887	4 593 573	18 509 872
Autres charges d'exploitation	15	(155 700)	(622 633)	(160 999)	(593 801)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 407 345	18 376 254	4 432 574	17 916 071
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 713 077)	(2 365 985)	138 154	1 349 108
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 694 268	16 010 269	4 570 728	19 265 179
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 713 077	2 365 985	(138 154)	(1 349 108)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		242 261	(23 060)	153 673	(127 476)
Plus ou moins values réalisées sur titres		(37 221)	(79 582)	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	(5)	(5)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 612 385	18 273 612	4 586 241	17 788 589

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012	Période du 01/10 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	4 407 345	18 376 254	4 432 574	17 916 071
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	242 261	(23 060)	153 673	(127 476)
<input type="checkbox"/> Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(37 221)	(79 582)	-	-
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-	-	(5)	(5)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(19 263 588)	-	(16 214 670)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
Souscriptions				
<input type="checkbox"/> Capital	62 401 100	464 649 500	105 832 300	394 006 700
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes non distribuables	(80 998)	(532 713)	(111 669)	(372 273)
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes distribuables	2 046 540	7 503 762	3 614 756	8 019 020
Rachats				
<input type="checkbox"/> Capital	(110 726 000)	(541 210 100)	(98 406 400)	(303 321 400)
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes non distribuables	137 737	630 778	99 699	290 166
<input type="checkbox"/> Régularisation des sommes distribuables	(3 759 934)	(9 870 250)	(3 476 578)	(6 669 608)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(45 369 171)	(79 818 998)	12 138 350	93 526 525
ACTIF NET				
<input type="checkbox"/> En début de période	480 738 927	515 188 754	503 050 404	421 662 229
<input type="checkbox"/> En fin de période	435 369 756	435 369 756	515 188 754	515 188 754
NOMBRE D' ACTIONS				
<input type="checkbox"/> En début de période	4 681 206	4 963 563	4 889 304	4 056 710
<input type="checkbox"/> En fin de période	4 197 957	4 197 957	4 963 563	4 963 563
VALEUR LIQUIDATIVE				
<input type="checkbox"/> En début de période	102,695	103,794	102,887	103,941
<input type="checkbox"/> En fin de période	103,709	103,709	103,794	103,794
TAUX DE RENDEMENT	3,93%	3,66%	3,50%	3,70%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise, au 31 décembre 2012, la somme de 368.918.031 DT contre 362.974.239 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
I- OBLIGATIONS		<u>183 701 523</u>	<u>4 225 097</u>	<u>187 926 620</u>	<u>43,16%</u>	<u>42,92%</u>
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	300 000	14 448	314 448	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	300 000	7 908	307 908	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	300 000	1 500	301 500	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	400 000	19 320	419 320	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	300 000	13 038	313 038	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	555 000	17 331	572 331	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	1 200 000	28 848	1 228 848	0,28%	0,28%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 800 000	9 552	1 809 552	0,42%	0,41%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	2 400 000	62 016	2 462 016	0,57%	0,56%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	2 400 000	20 040	2 420 040	0,56%	0,55%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	4 000 000	172 864	4 172 864	0,96%	0,95%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	59 456	2 059 456	0,47%	0,47%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	2 000 000	12 565	2 012 565	0,46%	0,46%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	600 000	6 360	606 360	0,14%	0,14%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	1 604 000	51 713	1 655 713	0,38%	0,38%
AB 2008/15A	10 000	733 320	23 504	756 824	0,17%	0,17%
AB 2008/20A	30 000	2 400 000	82 848	2 482 848	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	4 799 400	44 400	4 843 800	1,11%	1,11%
AB 2010	30 000	2 599 884	31 824	2 631 708	0,60%	0,60%
AIL2008	10 000	200 000	2 648	202 648	0,05%	0,05%
AIL2009-1	7 000	280 000	12 449	292 449	0,07%	0,07%
AIL2010-1	15 000	900 000	27 756	927 756	0,21%	0,21%
AIL2011-1	20 000	1 600 000	50 000	1 650 000	0,38%	0,38%
AIL 2012-1	30 000	3 000 000	91 128	3 091 128	0,71%	0,71%
AMEN BANK 2007	20 000	1 000 000	34 640	1 034 640	0,24%	0,24%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 500 000	58 360	4 558 360	1,05%	1,04%
AMEN BANK 2012	20 000	2 000 000	29 040	2 029 040	0,47%	0,46%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	110 240	4 110 240	0,94%	0,94%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	96 200	4 471 200	1,03%	1,02%
ATL 2006/1	27 000	540 000	15 379	555 379	0,13%	0,13%
ATL 2008/1	30 000	600 000	18 456	618 456	0,14%	0,14%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,35%	0,35%
ATL 2009	30 000	1 200 000	34 872	1 234 872	0,28%	0,28%
ATL 2009/2	19 000	1 520 000	14 486	1 534 486	0,35%	0,35%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	216	1 200 216	0,28%	0,27%
ATL 2010-1	75 000	4 500 000	75 060	4 575 060	1,05%	1,04%
ATL 2010-2	35 500	3 550 000	738	3 550 738	0,82%	0,81%
ATL 2011	30 000	3 000 000	132 384	3 132 384	0,72%	0,72%
ATL 2012-1	30 000	3 000 000	86 952	3 086 952	0,71%	0,70%
BH 2007	70 000	2 800 000	7 504	2 807 504	0,64%	0,64%
BH 2009	60 000	5 538 000	528	5 538 528	1,27%	1,26%
BNA SUB 2009	50 000	3 999 500	127 320	4 126 820	0,95%	0,94%
BTE 2009	41 100	2 877 000	35 741	2 912 741	0,67%	0,67%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	3 200 000	38 656	3 238 656	0,74%	0,74%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	900 000	12 232	912 232	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 500 000	111 680	2 611 680	0,60%	0,60%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	98 054	2 848 054	0,65%	0,65%

BTK 2009	50 000	4 333 139	131 800	4 464 939	1,03%	1,02%
BTK 2012	50 000	5 000 000	32 440	5 032 440	1,16%	1,15%
CIL 2007/1	15 000	300 000	15 168	315 168	0,07%	0,07%
CIL 2007/2	15 000	300 000	13 380	313 380	0,07%	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 784	1 055 784	0,24%	0,24%
CIL 2008/1	15 000	300 000	5 340	305 340	0,07%	0,07%
CIL 2009/1	5 000	200 000	3 980	203 980	0,05%	0,05%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	200 000	3 392	203 392	0,05%	0,05%
CIL 2009/2	10 000	400 000	4 200	404 200	0,09%	0,09%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	41 890	1 121 890	0,26%	0,26%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	21 408	1 221 408	0,28%	0,28%
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	12 504	1 812 504	0,42%	0,41%
CIL 2011/1	30 250	2 420 000	75 577	2 495 577	0,57%	0,57%
CIL 2012/1	20 000	2 000 000	72 848	2 072 848	0,48%	0,47%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	7 123	2 007 123	0,46%	0,46%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	4 274	2 004 274	0,46%	0,46%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	11 928	811 928	0,19%	0,19%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	10 000	296	10 296	0,00%	0,00%
MOURADI PALACE 2005	3 000	60 000	1 642	61 642	0,01%	0,01%
SIHM2008	14 000	840 000	13 082	853 082	0,20%	0,19%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,57%	0,57%
STB2008-16A/1	7 500	562 500	14 778	577 278	0,13%	0,13%
STB2008-20A/1	20 000	1 600 000	44 064	1 644 064	0,38%	0,38%
STB2008-25A/1	70 000	5 880 000	169 344	6 049 344	1,39%	1,38%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 600 000	43 712	1 643 712	0,38%	0,38%
STB2010/1 5.3%	50 000	4 333 000	142 960	4 475 960	1,03%	1,02%
STB 2011	30 000	3 000 000	136 008	3 136 008	0,72%	0,72%
STM2007	8 000	320 000	4 653	324 653	0,07%	0,07%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000	8 352	208 352	0,05%	0,05%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	800 000	27 224	827 224	0,19%	0,19%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 500 000	183 120	8 683 120	1,99%	1,98%
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	50 376	2 900 376	0,67%	0,66%
UIB 2011-2	65 000	6 500 000	282 516	6 782 516	1,56%	1,55%
UIB 2012-1	20 000	2 000 000	16 846	2 016 846	0,46%	0,46%
CHO 2009	5 000	437 500	1 932	439 432	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	20 714	720 714	0,17%	0,16%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	800 000	8 064	808 064	0,19%	0,18%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	800 000	13 376	813 376	0,19%	0,19%
HAN LEASE2010	30 000	1 800 000	40 800	1 840 800	0,42%	0,42%
HAN LEASE2010-2	34 000	2 040 000	8 786	2 048 786	0,47%	0,47%
HAN LEASE2012-1	20 000	2 000 000	28 112	2 028 112	0,47%	0,46%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	1 600 000	55 728	1 655 728	0,38%	0,38%
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	1 800 000	22 584	1 822 584	0,42%	0,42%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	3 000 000	139 272	3 139 272	0,72%	0,72%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	44 880	1 544 880	0,35%	0,35%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 936	1 001 936	0,23%	0,23%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 714 280	57 216	1 771 496	0,41%	0,40%
II- Titres émis par l'Etat		145 256 356	11 991 456	157 247 812	36,12%	35,91%
BTA		122 228 649	4 226 138	126 454 787	29,05%	28,88%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 719 919	704 841	20 424 760	4,69%	4,66%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 099 085	861 376	20 960 461	4,81%	4,79%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	26 600	26 695 276	1 334 511	28 029 787	6,44%	6,40%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	17 260	17 327 949	549 296	17 877 245	4,11%	4,08%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	240 321	6 906 624	1,59%	1,58%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	25 873 644	477 209	26 350 853	6,05%	6,02%
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	5 846 473	58 584	5 905 057	1,36%	1,35%
BTZc		23 027 707	7 765 318	30 793 025	7,07%	7,03%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	1 485 171	7 905 171	1,82%	1,81%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	2 112 827	7 246 634	1,66%	1,65%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	2 940 129	10 963 629	2,52%	2,50%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	1 227 190	4 677 590	1,07%	1,07%

III- Titres des FCC		<u>1 164 869</u>	<u>6 419</u>	<u>1 171 287</u>	<u>0,27%</u>	<u>0,27%</u>
FCC1 P2 14/02/2013	1 500	1 164 869	6 419	1 171 287	0,27%	0,27%
IV- Titres des OPCVM		<u>22 142 172</u>	<u>430 139</u>	<u>22 572 311</u>	<u>5,18%</u>	<u>5,15%</u>
AL AMANAH	8 435	867 379	(14 777)	852 601	0,20%	0,19%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	312 054	1 765 680	0,41%	0,40%
FCP SALAMETT PLUS	67 899	698 370	11 717	710 088	0,16%	0,16%
FINA O SICAV	5 350	555 349	(314)	555 036	0,13%	0,13%
MILLENIUM SICAV	20 504	2 179 661	(18 683)	2 160 978	0,50%	0,49%
SICAV TRESOR	29 300	3 065 370	(30 505)	3 034 865	0,70%	0,69%
TUNISO EMIRATIES SICAV	51 979	5 288 156	74 206	5 362 362	1,23%	1,22%
UNIVERS OBLIG	66 038	6 786 597	95 685	6 882 282	1,58%	1,57%
PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 000	1 247 664	756	1 248 420	0,29%	0,29%
Total		<u>352 264 920</u>	<u>16 653 111</u>	<u>368 918 031</u>	<u>84,74%</u>	<u>84,25%</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**5.1. Placements monétaires :**

Ce poste totalise au 31 décembre 2012, la somme de 68.308.110 DT contre 74.926.262 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2012	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>10 057 646</u>	<u>187 298</u>	<u>10 244 944</u>	<u>2,35%</u>	<u>2,34%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<u>1 800 000</u>	<u>77 800</u>	<u>1 877 800</u>	<u>0,43%</u>	<u>0,43%</u>
SIHM	1 300	1 300 000	57 400	1 357 400	0,31%	0,31%
SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,12%	0,12%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<u>8 257 646</u>	<u>109 498</u>	<u>8 367 144</u>	<u>1,92%</u>	<u>1,91%</u>
CIL	40	1 922 360	75 377	1 997 737	0,46%	0,46%
HANNIBAL	40	1 977 132	1 504	1 978 636	0,45%	0,45%
SIHM	400	400 000	18 500	418 500	0,10%	0,10%
UNIFACTOR	80	3 958 155	14 117	3 972 271	0,91%	0,91%
II- Certificats de dépôt		<u>57 951 754</u>	<u>111 413</u>	<u>58 063 167</u>	<u>13,34%</u>	<u>13,26%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>	-	-	-	-	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<u>57 951 754</u>	<u>111 413</u>	<u>58 063 167</u>	<u>13,34%</u>	<u>13,26%</u>
BNA	104	51 951 754	25 601	51 977 355	11,94%	11,87%
BTE	12	6 000 000	85 812	6 085 812	1,40%	1,39%
Total		<u>68 009 400</u>	<u>298 711</u>	<u>68 308 110</u>	<u>15,69%</u>	<u>15,60%</u>

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 une somme nulle contre 80.696.913 DT au 31 décembre 2011.

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Avoirs en banque	632 979	1 142
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(16 552)	(120)
Sommes à régler:	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	616 327	922

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2012, le ratio susvisé s'élève à **15,31%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2012	% actif
I- Liquidités	616 327	0,14%
I.1- Placements à terme	-	0,00%
I.2- Disponibilités	616 327	0,14%
II- Quasi-liquidités	66 430 310	15,17%
II.1- Bons de trésor à court terme	-	0,00%
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	8 367 144	1,91%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	58 063 167	13,26%
Total Général (A) = (I + II)	67 046 637	
Total Actif (B)	437 903 732	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		15,31%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Intérêts à recevoir	61 263	238 224
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	22 868	238 224
Intérêts courus sur dépôts en banque	38 395	-
Total	61 263	238 224

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	348 258	389 130
Dépositaire (BNA)	208 955	233 478
Total	557 212	622 608

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Dividendes à payer	99 555	-
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	28 533	20 000
Conseil du marché Financier (CMF)	36 428	44 856
Rachats	1 777 764	2 916 408
Retenues à la source à payer	-	-
Autres	4 483	13 935
Total	1 976 764	3 025 199

NOTE 9 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Capital au début de période		
<input type="checkbox"/> Montant	496 356 300	405 671 000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 963 563	4 056 710
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	3 652	3 602
Souscriptions réalisées		
<input type="checkbox"/> Montant	464 649 500	394 006 700
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 646 495	3 940 067
Rachats effectués		
<input type="checkbox"/> Montant	(541 210 100)	(303 321 400)
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	(5 412 101)	(3 033 214)
Capital fin de période		
<input type="checkbox"/> Montant	419 795 700	496 356 300
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	4 197 957	4 963 563
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	3 857	3 652
Sommes non distribuables de la période	(4 577)	(209 588)
1- Résultat non distribuable	(102 643)	(127 482)
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 060)	(127 476)
<input type="checkbox"/> Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(79 582)	-
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-	(5)
2- Régularisation des sommes non distribuables	98 066	(82 106)
<input type="checkbox"/> Aux émissions	(532 713)	(372 273)
<input type="checkbox"/> Aux rachats	630 778	290 166
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(434 388)	(224 800)
Total	419 356 735	495 921 912

NOTE 10 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Résultat d'exploitation	18 376 254	17 916 071
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 500 716	8 017 924
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 866 702)	(6 668 817)
Total	16 010 269	19 265 179

NOTE 11 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/10 au 31/12/2012	01/10 au 31/12/2011	
Revenus des obligations	2 090 748	1 734 741	7 263 168
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	888 609	380 671	200 198
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	1 202 139	1 354 070	7 062 971
Revenus des BTA & BTZc	2 111 757	1 927 384	7 007 772
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1 867 285	1 927 384	2 248 029
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	244 473	-	4 759 743
Revenus des FCC	13 160	17 499	112 293
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	(115)	(3 616)	(10 560)
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	13 275	21 115	122 853
Revenus des OPCVM	-	-	706 771
Total	4 215 666	3 679 624	15 090 004

NOTE 12 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/10 au 31/12/2012	01/10 au 31/12/2011	
Revenus des billets de trésorerie	111 503	108 626	402 536
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	47 697	57 786	(133 512)
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	63 806	50 841	536 048
Revenus des certificats de dépôt	711 478	866 547	1 838 247
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	33 621	585 259	996 034
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	677 857	281 288	842 213
Intérêts des comptes de dépôt	81 611	1 701	5 578
Total	904 592	976 874	2 246 362

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/10 au 31/12/2012	01/10 au 31/12/2011	
Revenus des placements en compte BNA	-	559 683	3 433 009
□ Intérêts courus	-	(88 060)	(185 394)
□ Intérêts échus	-	647 744	3 618 403
Total	-	559 683	3 433 009

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/10 au 31/12/2012	01/10 au 31/12/2011	
Rémunération du gestionnaire ^(*)	348 258	389 130	1 412 189
Rémunération du dépositaire ^(**)	208 955	233 478	847 314
Total	557 212	622 608	2 259 503

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

^(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/10 au 31/12/2012	01/10 au 31/12/2011	
Jetons de présence	7 541	7 562	30 000
Redevance CMF	118 053	131 908	478 708
Honoraires	15 027	5 041	20 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 126	1 376	5 623
Rémunération du Directeur Général	2 353	2 353	9 412
TCL	10 241	10 554	41 559
Diverses charges d'exploitation	1 359	2 205	8 498
Total	155 700	160 999	593 801